

COVID-19 : gérer ses finances personnelles en période de crise

Source: [CPA](#)

Êtes-vous admissible au soutien financier offert par l'État? Quelles dépenses pouvez-vous réduire? Suivez ces conseils.

L'éclosion de COVID-19 frappe durement notre pays sur le plan financier. En raison de la fermeture d'entreprises pour une période indéterminée, nombreux sont les travailleurs ayant perdu une partie ou la totalité de leur revenu et qui se demandent comment ils joindront les deux bouts dans les jours et semaines à venir.

Face à la crise, les administrations [fédérale](#), provinciales et municipales mettent en place des plans d'intervention d'urgence qui incluent du soutien financier. Pour leur part, divers fournisseurs de services, comme les institutions financières et les entreprises de télécommunications, multiplient les façons de reporter les paiements et sont moins tatillons sur les pénalités.

Voici quelques conseils pour atténuer les répercussions financières dues à la pandémie de COVID-19.

1. COMBLEZ, MÊME PARTIELLEMENT, LA PERTE DE REVENUS

Ottawa a mis en place le [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#) : environ la moitié de l'aide prévue (52 G\$ sur 107 G\$) servira à du soutien direct aux employeurs et aux travailleurs. L'autre portion (55 G\$) représente le coût du report du paiement des sommes d'impôt exigibles. Comme travailleur, vous pourriez être admissible à de l'aide financière selon un ou plusieurs des scénarios suivants :

- Les personnes en quarantaine peuvent faire une demande de prestations de maladie dans le cadre du régime d'assurance-emploi sans avoir à fournir d'attestation de la part d'un médecin ni à tenir compte du délai de carence de sept jours comme c'est habituellement le cas.

Les personnes non admissibles à l'assurance-emploi peuvent être admissibles à la nouvelle Prestation canadienne d'urgence (versement de 2 000 \$ par mois pendant quatre mois au maximum) si elles répondent aux critères suivants :

- les travailleurs qui doivent cesser de travailler en raison de la COVID-19 et qui n'ont pas droit à un congé payé ni à une autre forme de soutien du revenu;
- les travailleurs qui sont malades, qui sont mis en quarantaine ou qui prennent soin d'une personne malade atteinte de la COVID-19;
- les parents travailleurs qui doivent rester à la maison sans salaire pour s'occuper d'enfants qui sont malades ou qui ont besoin de soins supplémentaires en raison de la fermeture d'écoles et de garderies;
- les travailleurs qui ont encore leur emploi, mais qui ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas suffisamment de travail en ce moment et que leur employeur leur a demandé de ne pas venir travailler;

- les salariés et les travailleurs indépendants, y compris les travailleurs à contrat, qui ne seraient pas admissibles par ailleurs à l'assurance-emploi.

« Ce plan touche un grand nombre d'aspects que nos stabilisateurs économiques habituels ne touchent pas. Il vise, primo, les personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, mais qui ont néanmoins besoin d'un soutien du revenu, et, deuxio, les entreprises qui souffrent de l'absence de clients pour cause de confinement sanitaire, mais qui souhaitent quand même payer leur personnel », se réjouit Francis Fong, économiste en chef à CPA Canada.

Parmi les autres crédits, prévus pour mai, mentionnons un crédit de TPS unique : on doublera le paiement, qui passera à environ 400 \$ pour les célibataires et à 600 \$ pour les couples (ménages à revenu faible ou moyen). Les parents recevront un supplément de 300 \$ par enfant ajouté à la Prestation canadienne pour enfants, applicable pour l'année de prestation 2019-2020.

Le plan prévoit également un moratoire de six mois pendant lesquels aucuns frais d'intérêt ne seront imposés sur le remboursement des prêts étudiants, ainsi qu'une réduction de 25 % des retraits minimaux des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et des paiements de prestations variables dans le cadre d'un régime de pension agréé. Le but est de réduire l'impact de la volatilité des marchés sur l'épargne-retraite des personnes âgées.

« Assurez-vous de bien comprendre les conditions d'admissibilité et les exceptions de ces programmes d'aide », conseille Doretta Thompson, chef du développement de la littératie financière à CPA Canada. « Ça vous évitera vraiment des maux de tête si vous avez besoin de soumettre une demande. »

En plus des mesures fédérales proposées, il se pourrait que votre province ou votre municipalité, ou les deux, aient mis en place des mesures de soutien à la population pendant cette crise du coronavirus. N'hésitez pas à consulter leur site Web.

2. PRODUISEZ VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

Les contribuables ont jusqu'au 1^{er} juin 2020 (plutôt que le 30 avril) pour produire leur déclaration de revenus. Pour les travailleurs indépendants et leur conjoint, la date limite demeure le 15 juin 2020. Mentionnons que les contribuables ne seront pas assujettis à des pénalités de production tardive ni à des intérêts sur les soldes dus, et ce, jusqu'au 31 août 2020 (paiement exigible le 1^{er} septembre, autrement dit). Cela s'applique tant aux soldes à payer en cours qu'aux acomptes provisionnels.

« Le report de la date limite de paiement d'un solde dû est une bonne chose pour ceux dont les revenus ou la situation financière sont incertains », affirme Bob Gore, CPA, du cabinet Robert Gore & Associates.

Cela dit, M. Gore encourage les gens à soumettre leur déclaration de revenus dans les délais habituels s'ils le peuvent. En outre, les ménages qui ont droit au crédit pour la TPS/TVH ou à la Prestation canadienne pour enfants doivent présenter leur déclaration d'ici le 1^{er} juin 2020 pour que ces prestations soient correctement déterminées – et versées – pour 2020-2021.

« Une déclaration tardive signifie un remboursement retardé et, si vous devez de l'impôt, mieux vaut savoir tôt que tard ce qu'il vous faut prévoir comme dette à régler à court terme, même si vous avez plus de temps que d'ordinaire, cette année. »

3. CONTACTEZ VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Les six grandes banques du pays ([Banque Royale](#), [Banque TD](#), [Banque Scotia](#), [Banque de Montréal](#), [Banque CIBC](#) et [Banque Nationale du Canada](#)) ont toutes mis en place des mesures de soutien, par exemple jusqu'à six mois de sursis de paiement des mensualités hypothécaires pour certains clients et la possibilité de reporter les paiements d'autres produits de crédit (prêts et cartes de crédit). Le [Mouvement Desjardins](#) a aussi annoncé des mesures d'allègement pour particuliers et entreprises.

Par ailleurs, mentionnons l'instauration récente du [Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés](#) (un programme fédéral de 50 G\$). Ainsi, on permettra aux prêteurs hypothécaires de regrouper des prêts hypothécaires auparavant non assurés dans des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, à des fins d'achat par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ce faisant, les institutions financières disposeront de plus de liquidités à injecter dans le marché sous forme de prêts hypothécaires aux particuliers et aux entreprises.

Si vous envisagez d'obtenir un prêt, privilégiez celui qui comporte le taux d'intérêt le plus bas et les modalités les plus souples, par exemple une marge de crédit, et évitez le piège des [prêts sur salaire](#), recommande Doretta Thompson.

Elle poursuit : « Si vos revenus ont diminué ou cessé et que vous devez emprunter, examinez attentivement les taux d'intérêt et réfléchissez bien à la manière dont vous allez rembourser ce prêt. Cette crise va finir par finir. Et vous ne voulez sûrement pas empirer votre situation financière dans les mois qui suivront. »

4. GÉREZ JUDICIEUSEMENT VOS ÉPARGNES

Si vous devez absolument puiser dans vos épargnes, faites-le de manière stratégique, en maximisant d'abord toutes les sources de revenus et en établissant un budget plus rigoureux. Commencez par vos épargnes d'urgence et celles qui se trouvent dans un CELI, du fait qu'il n'y aura pas d'incidences fiscales. Quand il s'agit de sortir des sommes d'un régime non enregistré ou enregistré (p. ex un REER), tout dépend de votre situation fiscale personnelle.

« Ça peut dépendre de la répartition des actifs dans vos comptes de placements, de vos revenus pour l'année ou d'autres facteurs. Mais cet ordre est une bonne ligne directrice », dit Jason Heath, planificateur financier et directeur général du cabinet Objective Financial Partners.

Si vous en êtes capable, maintenez vos bonnes habitudes d'épargne, ajoute Mme Thompson. L'idéal serait de disposer d'une épargne représentant de trois à six mois de dépenses courantes, pour vous aider à traverser une période difficile. « Si vous percevez toujours un salaire, donnez la priorité à l'épargne après avoir couvert les dépenses nécessaires telles que le logement, la nourriture et les services publics. Vous aurez ainsi une certaine marge de manœuvre si les choses se gâtent. »

5. BONNE NOUVELLE : DES FOURNISSEURS FONT PREUVE D'INDULGENCE

Des fournisseurs d'électricité, par exemple [Toronto Hydro](#) et [Hydro-Québec](#), ont mis en place des mesures pour aider les particuliers et les entreprises en difficulté financière (tarifs réduits, sursis de paiement et modalités de paiement souples). Par ailleurs, ils remettent à plus tard les coupures

d'électricité chez les mauvais payeurs (ou n'y procéderont pas) ainsi que les interruptions planifiées non urgentes.

Les compagnies de télécommunications, notamment [Bell](#), Rogers, Vidéotron et TELUS, ont supprimé les limites de données sur leurs forfaits Internet, renoncent aux frais d'itinérance internationale et de longue distance, et proposent des modalités de paiement souples (aucune suspension de service pour les abonnés qui ne peuvent payer leurs factures). En outre, de nombreuses chaînes sont débrouillées, par courtoisie pour la clientèle.

Pour ceux qui ont des réservations de voyage, certaines compagnies aériennes, compagnies de voyage et chaînes d'hôtels (dont [Air Canada](#) et [Airbnb](#)) offrent un crédit, le remboursement des frais de service ou, dans certains cas, un remboursement complet.

Enfin, déterminez quelles dépenses moins essentielles vous pourriez éliminer. Il pourrait s'agir d'abonnements à des services numériques, de dons mensuels et de cartes de crédit que vous n'utilisez pas ou peu.

Il est important d'avoir les idées claires et d'évaluer sérieusement votre situation financière par rapport à ce qu'elle était avant la pandémie et à ce qu'elle pourrait être dans les mois à venir, conseille Mme Thompson.

« Après la santé et la famille, les finances seront la principale préoccupation de nombreux Canadiens et, avec le temps, elles deviendront encore plus stressantes. Pour l'instant, gardez votre calme, sachez où vous en êtes et préparez-vous aux diverses éventualités. »